

Les sites affectés par le déversement de déchets toxiques en Côte d'Ivoire à nouveau conformes aux normes environnementales 12 ans après le Probo Koala : audit d'ONU Environnement

- ONU Environnement a réalisé un audit indépendant des sites d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, où les déchets issus du navire Probo Koala ont été déversés en 2006.
- L'audit conclut qu'aucun des sites où les déchets du Probo Koala ont été déversés ne présente une contamination supérieure aux seuils établis par le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour la dépollution. Par conséquent, aucun de ces sites ne nécessite une intervention complémentaire pour remédier à l'impact du déversement de 2006.
- L'un des sites présente des taux élevés de chrome dans le sol et dans l'eau. Bien que cela ne soit très probablement pas lié aux déchets du Probo Koala, la situation nécessite un suivi étroit et une évaluation approfondie.
- L'audit démontre également que plusieurs « zone à risque » d'un point de vue environnemental se développent actuellement à Abidjan et nécessitent une attention ciblée.
- Un suivi plus approfondi des conséquences du déversement de déchets toxiques de 2006 sur la santé publique est également nécessaire.

30 janvier 2018 – Selon une étude menée par ONU Environnement, aucun des sites affectés par le déversement de déchets toxiques issus du navire Probo Koala en 2006 ne présente à ce jour des taux de contamination supérieures aux limites fixées par le gouvernement de la Côte d'Ivoire.

Un audit de 18 sites touchés par le déversement de déchets toxiques a été réalisé par ONU Environnement à la demande des autorités ivoiriennes. Le gouvernement a sollicité l'appui d'ONU Environnement pour entreprendre un audit environnemental indépendant et scientifique des sites affectés par le déversement de déchets par le navire Probo Koala. Les principaux contaminants analysés étaient les hydrocarbures pétroliers, les composés soufrés et les métaux lourds. L'audit a également évalué l'impact de taux élevés d'hydroxyde de sodium sur le sol.

« Il est rassurant de voir qu'avec une intervention précoce et une volonté politique suffisante, l'impact d'une catastrophe telle que celle causée par le déversement de déchets toxiques en Côte d'Ivoire peut être atténué avec le temps », a déclaré Ibrahim Thiaw, Directeur exécutif adjoint d'ONU Environnement.

« Cet audit environnemental indépendant et scientifique des sites nous donne accès à un ensemble de meilleures pratiques et de pièges à éviter lors d'une intervention en cas de catastrophe et nous permet de tirer les enseignements d'une tragédie comme celle-ci. »

Le 19 août 2006, le Probo Koala, affrété par la société Trafigura, a déchargé 528 mètres cubes de déchets liquides dans le port d'Abidjan. Les déchets ont ensuite été transférés sur des camion-citerne exploités par un sous-traitant local et déversés dans 12 endroits différents autour d'Abidjan.

Dans les heures qui ont suivi le déversement, les résidents, incommodés par une forte odeur, ont commencé à se plaindre d'effets néfastes sur leur santé tels que des difficultés respiratoires et des irritations cutanées.

Par mesure de précaution, le gouvernement ivoirien a ordonné la fermeture des écoles dans les zones touchées et la destruction de fruits et légumes cultivés sur ou près des sites de décharge. Le bétail élevé à proximité de certains sites a été abattu tandis que la pêche était interdite dans les baies de la lagune d'Ébrié.

Pendant les semaines suivantes, plus de 100 000 personnes ont sollicité une assistance médicale dans les établissements de santé publique.

La première phase de nettoyage a débuté en septembre 2006 : les sites ont été excavés et les matériaux ainsi récupérés ont été expédiés en France pour y être incinérés. Au cours des années suivantes, plusieurs autres activités de dépollution ont été menées par divers acteurs, y compris le gouvernement ivoirien.

En juillet 2016, quatre experts d'ONU Environnement ont été déployés pour prélever des échantillons du sol, de l'eau, de l'air, de sédiments, de mollusques, des fruits et des légumes sur 18 sites considérés comme ayant été affectés par le déversement.

Une mission de suivi a été menée en janvier 2017 pour effectuer des prélèvements complémentaires visant à combler certaines lacunes analytiques et à corroborer les premiers résultats des analyses de laboratoire. Au cours de ces deux missions, les experts de l'ONU ont été accompagnés sur le terrain par trois experts du Centre ivoirien antipollution (CIAPOL).

Conclusions principales

- Aucun des sites affectés par le déversement de déchets toxiques ne présente une contamination supérieure aux seuils fixés par le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour les travaux de dépollution.
- Par conséquent, aucun de ces sites ne nécessite une intervention complémentaire, même au regard de normes internationales comme les valeurs d'intervention néerlandaises, qui figurent parmi les directives les plus fréquemment utilisées à travers le monde pour la gestion et la dépollution des sites contaminés.
- Certains sites présentent d'autres types de contamination : des niveaux élevés de pollution de l'air et de l'eau souterraine ont par exemple été identifiés à Koumassi.
- Des taux élevés de chrome ont été observés dans le sol et l'eau du site d'Agboville, où le maïs potentiellement, et indirectement, impacté par les déchets du Probo Koala a été composté.

Recommandations

ONU Environnement recommande une évaluation plus approfondie et le suivi étroit du site d'Agboville, le maintien des restrictions d'accès du site au public ainsi que l'installation de panneaux avertissant le public de ne pas ramasser d'herbe ou de légumes poussant sur ces terrains.

L'audit appelle donc également à une diligence raisonnable pour le démantèlement de la décharge municipale d'Akouédo, dont la fermeture est envisagée depuis longtemps. En attendant, ONU Environnement recommande d'envisager des restrictions d'utilisation, en particulier pour l'agriculture sur le site.

Étant donné les taux de pollution relevés dans la zone de Koumassi, ONU Environnement recommande qu'une évaluation environnementale complète de la zone soit réalisée pour servir de base à un plan d'action visant à atténuer les impacts sur la santé publique. L'agence exhorte en outre le gouvernement à veiller à ce que les travailleurs disposent d'un équipement de protection personnelle et soient formés à la santé au travail.

Enfin, ONU Environnement recommande fortement qu'un programme de suivi sanitaire soit mis en place pour comprendre et traiter les possibles effets à long terme sur la santé de l'exposition aux déchets toxiques survenue en 2006.

Pour plus d'informations et pour l'organisation d'interviews, veuillez contacter :

Mohamed Atani, Coordonnateur Régional de l'Information et de la Communication
ONU Environnement, Bureau Afrique - Email: mohamed.atani@unenvironment.org
Tel: +254 727531253 ou +225 58625433